

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juin 2019

Recrudescence de la rougeole à La Réunion : vérifiez votre vaccination !

Depuis le début de l'année 2019, la rougeole circule activement dans la zone Océan Indien et en France métropolitaine. A La Réunion, **77 cas ont été signalés**. La circulation du virus se fait en particulier dans le Nord et le Sud de l'île. Compte tenu de l'extrême contagiosité de cette maladie, il est à craindre que de nouveaux cas apparaissent dans les semaines à venir.

Le seul moyen de se protéger est de se faire vacciner (la couverture vaccinale à La Réunion est insuffisante pour éviter une circulation virale). Aussi, l'ARS Océan Indien recommande la vaccination pour la population mais aussi, pour les professionnels de santé. Il est important de vérifier son statut vaccinal, même chez les adultes, et si besoin, d'effectuer un rattrapage vaccinal auprès d'un professionnel de santé (toute personne de plus de 12 mois et née depuis 1980 devrait bénéficier de 2 doses de vaccin selon les recommandations).

— Situation épidémiologique

Après une période d'accalmie (entre février et avril), une reprise de la circulation du virus de la rougeole est observée, avec **34 cas signalés à l'ARS depuis début avril**. Au total, **depuis le 1^{er} janvier 2019, 77 personnes touchées par la maladie ont été signalées** à La Réunion. Les cas sont répartis sur la quasi-totalité du territoire réunionnais, mais le Nord et le Sud restent les plus touchés.

Considérée comme l'une des maladies les plus contagieuses, de nouveaux cas sont attendus dans les semaines à venir.

— Seule la vaccination peut stopper l'épidémie !

Souvent considérée à tort comme bénigne, la rougeole n'est pas seulement une maladie infantile. Elle concerne aussi **les adolescents et les jeunes adultes non vaccinés** et peut entraîner des hospitalisations et parfois de graves complications (pneumonies, encéphalites...).

La rougeole se transmet très facilement quand on tousse, on éternue, on se mouche, et par la salive. **La vaccination est donc le seul moyen de se protéger**. En se vaccinant, on se protège et on protège aussi son entourage (*notamment les enfants de moins de 1 an, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées qui ne peuvent pas bénéficier de la vaccination*).

Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection efficace.

— Recommandations de l'ARS

>> Aux professionnels de santé

Suite au signalement récent de deux professionnels de santé ayant contracté la maladie, l'ARS a lancé une campagne de promotion de la vaccination auprès des professionnels de santé et des professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque.

Un kit de communication a été remis aux professionnels de santé :

- Etablissements sanitaires et médico-sociaux,
- Unions régionales de professionnels de santé et ordres professionnels,
- Université/UFR santé,
- Instituts de formation et d'étude en santé,
- Sociétés de transport sanitaire, ...

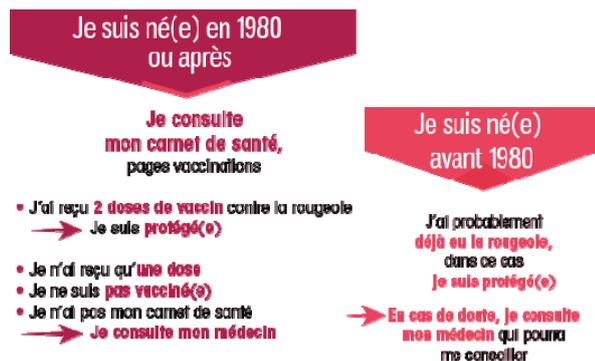


>> A la population

La vaccination peut être rattrapée à tout âge mais surtout pour les moins de 40 ans (au-delà de 40 ans, on estime que les personnes ont probablement déjà contracté la rougeole du fait de la grande circulation du virus par le passé, et sont donc immunisées). C'est pourquoi l'ARS recommande :

- **de vérifier son statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole** auprès d'un professionnel de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes...). Selon les cas, le médecin proposera un rattrapage vaccinal.
- **de consulter son médecin traitant en cas de signes évocateurs** (apparition d'une forte fièvre et/ou d'une éruption cutanée), afin de confirmer ou non le diagnostic de la rougeole.

Afin d'éviter la contagion, il est recommandé de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres personnes, par exemple dans la salle d'attente chez le médecin. Il est recommandé d'appeler le médecin avant de consulter afin qu'il mette en place des mesures pour éviter la transmission du virus.



Une vaccination en urgence (dans les 72h) peut stopper la maladie !

Les personnes non immunisées (non vaccinées et qui n'auraient pas déjà contracté la rougeole) peuvent éviter la maladie en se faisant vacciner dans les 72 h suivant le contact avec un malade.

Des mesures complémentaires pour les personnes à risque de développer une rougeole grave sont possibles pendant 6 jours suivant l'exposition

>> Aux voyageurs

L'ARS Océan Indien recommande aux voyageurs en partance ou au retour de France Métropolitaine ou de pays de la zone Océan Indien (Mayotte, Maurice, Madagascar, ...) de :

Avant le départ :

- **Vérifiez votre statut vaccinal, ainsi que celui de vos enfants**, vis-à-vis de la rougeole auprès d'un professionnel de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes...),
- **Consultez votre médecin pour un rattrapage vaccinal** avant votre départ, si vos vaccins ne sont pas à jour. Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection efficace.

Au retour :

Consultez votre médecin, en cas de signes évocateurs, en lui précisant le pays visité :

- **Fièvre supérieure à 38,5°C**
- **Toux, nez qui coule, yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Eruption cutanée** : boutons rouges qui apparaissent d'abord sur le visage puis s'étendent au reste du corps)

